

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 novembre 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 65 de l'ordre du jour
La situation dans les territoires ukrainiens
temporairement occupés

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Lettre datée du 9 novembre 2020, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le décret n° 665 promulgué en date du 4 novembre 2020 par le Président de la Fédération de Russie, qui tente une fois de plus de légitimer la délivrance illégale de documents et de plaques d'immatriculation de véhicules aux résidents des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk, et permet en outre à ces derniers d'accéder à la citoyenneté russe de manière simplifiée.

L'Ukraine considère que ces mesures constituent une nouvelle agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, démontrant de façon évidente l'intention du Kremlin de poursuivre la guerre contre l'Ukraine.

La décision illégale du Kremlin contredit ouvertement les obligations qui incombent à la Russie au titre des accords de Minsk et fait fi des efforts déployés dans le cadre du format Normandie et par le Groupe de contact trilatéral pour maintenir le cessez-le-feu et parvenir à un règlement pacifique du conflit dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk.

Nous nous devons de souligner, une fois de plus, que l'Ukraine ne reconnaîtra pas les décrets du Kremlin concernant la prétendue « reconnaissance des documents et des plaques d'immatriculation » et la « procédure simplifiée » pour l'octroi de la citoyenneté russe aux résidents de certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Nous sommes convaincus que nos partenaires internationaux ne reconnaîtront pas non plus ces documents russes, non plus que tout acte fondé sur eux.

L'Ukraine exige de la partie russe qu'elle annule immédiatement toutes les décisions agressives prises à l'égard de l'Ukraine et en élimine les conséquences négatives.

Nous demandons instamment à nos partenaires internationaux de condamner les agissements illégaux de la Russie et d'exercer les moyens de pression nécessaires, y compris des sanctions.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 65 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*signé*) Sergiy Kyslytsya
